

Le Cabinet ACDL Expertise vous informe :

## Microcrédit professionnel : une alternative aux prêts bancaires



**Permettre la création ou le développement d'une entreprise à des personnes ne pouvant accéder aux financements bancaires classiques : tel est la vocation du microcrédit professionnel qui se développe en France depuis une trentaine d'année.**

Imaginé au départ dans les années 70 pour initier des projets dans les pays en développement, le microcrédit professionnel s'est peu à peu installé dans d'autres parties du monde.

En France, selon une étude du Bureau international du travail (BIT), près de 40 000 personnes en bénéficieraient chaque année. Avec environ 16 000 microcrédits professionnels accordés chaque année, [l'Adie](#) (Association pour le droit à l'initiative économique) s'impose comme l'acteur de référence en la matière.

Mais il y en a d'autres, comme France Active, Initiative France ou encore Créa-Sol, une banque de l'économie sociale et solidaire du Sud de la France.

### Le microcrédit en pratique

Le principe de ce système de financement alternatif ? « *Il s'adresse à des personnes qui, pour créer ou développer leur activité, ont besoin d'un financement de faible montant qu'elles ne parviennent pas à obtenir dans le circuit bancaire classique* », explique Mathieu Barrier, directeur adjoint du réseau Adie. Le montant maximum ? Il est de 10 000 € et est souvent utilisé pour financer l'achat d'un stock, de matériel ou encore d'un véhicule, par des créateurs de très petites entreprises généralement dans des activités d'artisanat, de services ou de commerce.

Le remboursement, lui, ne peut pas excéder 48 mois. « *En cas de besoin d'un nouveau financement, il est possible de demander un nouveau microcrédit lorsque le premier a été remboursé, soit en totalité, soit en grande partie* », précise Matthieu Barrier. A noter encore : un microcrédit n'est pas un prêt à taux zéro. A l'Adie, le taux d'intérêt se monte à 7,53 % par an. A titre d'exemple, pour un emprunt de 6000 € sur 30 mois, le montant des remboursements se monte à 220 € mensuels.

### Des critères plus souples que ceux des banques

Et quels critères faut-il remplir pour obtenir un microcrédit ? « *Par essence, les conditions sont moins draconiennes que celles des banques* », assure Matthieu Barrier. A l'Adie, l'accord de prêt tient beaucoup à la qualité des échanges avec les porteurs de projets ».

Ce qui fait la différence ? Le caractère abouti du projet, la bonne connaissance du secteur et de ses contraintes ainsi que des éléments d'étude de marché. Autre condition incontournable, la caution d'un garant pour au moins 50 % du crédit. « *Lorsqu'un dossier nous semble à la fois intéressant et pas suffisamment abouti, nous pouvons accompagner celui qui nous l'a présenté dans sa finalisation* », indique Matthieu Barrier.

### Un accompagnement régulier

D'ailleurs, les résultats sont là : les taux de remboursement sont généralement élevés. A l'Adie, par exemple, il atteint 95 %. Un chiffre important lié notamment au fait que les emprunteurs sont accompagnés de manière étroite par les organismes proposant ce type particulier de crédit.

« *Nous avons des contacts réguliers avec eux et, si nécessaire, nous pouvons leur proposer d'être coachés. Nous avons par ailleurs un réseau de bénévoles auxquels il est possible de demander du soutien, pour revoir un plan de développement commercial, réaliser une vitrine plus attrayante ou encore concevoir un site internet* », souligne Matthieu Barrier.

Autant de petits « plus » que les banques ne proposent généralement pas.

Par Jean-Marc Engelhard, Accroche-press' pour France Défi  
lundi 28 mai 2018 08h12

**Les collaborateurs du cabinet se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.**

Votre expert-comptable : Guillaume GAHIDE 03.27.62.18.11 / ggahide@acdl.fr